

Politique de délivrance des bourses Etienne-Martin¹

Critères d'admissibilité au programme de bourses

1. Être étudiant achevant le programme du BSc (commençant la 3^e) en géologie (excluant les étudiants en génie);
2. Répondre au concours instauré sous les auspices de l'Ordre invitant les étudiants intéressés à faire application pour la bourse avec
 - a) une lettre de motivation
 - b) un relevé de notes
 - c) le nom d'un professeur pouvant fournir une recommandation.

Procédures de délivrance des bourses en application des critères évalués par l'Ordre:

- une bourse par institution d'enseignement;
- validation des critères d'admissibilité;
- qualité de la communication écrite présentée dans l'application;
- arguments de la lettre de motivation, notamment le potentiel du candidat à contribuer à la profession au Québec ;
- le potentiel du candidat à terminer le programme avec succès; et
- une appréciation de la recommandation d'un professeur, le cas échéant.

¹ Tel que résolu par le Conseil d'administration de l'Ordre des géologues le 13 mai 2015, en application des pouvoirs qui lui sont conférés par le Code des professions.